

LOCATION					CAUTION en €		
Durée	VELO TOUT CHEMIN / TANDEM SEUL				TANDEM / SIEGE ENFANT / SACOCHES en suppl.	VTC	500
	1	2	3	l'unit. suppl.			
1/2 Journée	10 €	16 €	22 €	7 €	3 €	TANDEM	200
1 Jour	14 €	25 €	34 €	11 €	5 €	SIEGE ENF.	50
3 Jours	25 €	48 €	69 €	23 €	10 €	SACOCHES	50
1 Semaine	35 €	68 €	99 €	33 €	15 €		

TARIFS DES SERVICES ET RÉPARATIONS

SERVICES + (options)			TARIFS RÉPARATION	
Nature du service	Désignation	Tarif	Intervention	Tarif
Trousse de dépannage	Mise à disposition d'un kit comprenant : démonte-pneu, colle et rustines, jeu de clés, 1 chambre à air, pompe de gonflage, antivol	2 €	Remplacement chambre à air	5 €
Chambre à air	Utilisation de la chambre à air neuve de la trousse de dépannage	5 €	Roue voilée	6 €
Nettoyage	Prise en charge du nettoyage	5 €	Remplacement pneu	9 €
			Remplacement pompe	19 €
			Remplacement casque	22 €

CONDITIONS DE LOCATIONS

Conditions générales :

- Le locataire est informé que les cycles loués sont destinés à la promenade et ne peuvent être utilisés à des fins sportives ou techniques.
- Le locataire se déclare être en capacité de conduire le cycle loué.
- Toute location pour une personne mineure doit être accompagnée d'une autorisation parentale écrite.
- Toute demi-journée ou journée commencée est due en entier.
 - Une **demi-journée** : 10h15 à 14h30 ou de 14h à 18h15
 - Une **journée** : 10h15 à 18h15 – excepté le samedi et le dimanche
 - 3 jours** : 10h15 le 1^{er} jour à 18h15 le 3^{ème} jour – Sauf le samedi et le dimanche : retour le Lundi matin avant 12h
 - 1 semaine** : 10h15 le 1^{er} jour à 18h15 le 7^{ème} jour – Sauf le samedi et le dimanche : retour le Lundi matin avant 12h
- La présentation d'une pièce d'identité et le dépôt d'un chèque de caution sont exigés à la signature du présent contrat. La caution est restituée au retour du matériel loué, en lieu, date et heure précisé dans le contrat. Le montant de la caution ne peut en aucune façon couvrir une prolongation.
- Le locataire s'engage à utiliser le cycle avec soin, à pourvoir à son entretien, à régler les dommages causés, amendes et dépenses pour toutes infraction à la circulation.
- Le locataire n'est pas autorisé à :
 - Modifier le cycle,
 - Effectuer des réparations importantes,
 - Prêter / sous-louer le matériel à un tiers,
 - Transporter un passager (sauf en cas de présence d'un siège enfant-bébé)
 - Prolonger la location sans accord préalable, sous peine d'application du tarif de la prestation suivante.

Mise à disposition / Restitution du matériel

- Toute location fait l'objet d'un examen préalable et contradictoire du matériel. Les observations doivent alors être inscrites sur le contrat de location.
- L'utilisateur s'engage à restituer le matériel dans le même état qu'à sa mise à disposition. Le matériel doit être rendu nettoyé : plusieurs points de lavage sont disponibles gratuitement. Pour tout vélo NON ou INSUFFISAMMENT nettoyé, le loueur est en droit de facturer le « forfait nettoyage ».

Assurances / Responsabilités

- Le locataire est responsable des dommages corporels et/ou matériel qu'il peut occasionner lors de l'utilisation des cycles loués.
- Le locataire déclare disposer d'une assurance responsabilité civile pour tous dommages occasionnés aux tiers.
- Le locataire s'engage à déclarer tout accident, vol ou dommage au loueur ainsi qu'aux autorités de police dans un délai de 24h. En cas de vol, le locataire devra régler la valeur du cycle à son cours.